



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Juin Mai 2020

MAIRIE DE TROMBORN

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 08

Votants : 11

Date de convocation

12 juin 2020

Date d'affichage

26 juin 2020

*L'an deux mil vingt, le vingt-trois juin à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la
présidence de Monsieur CONTELLY Gabriel, Maire.*

Présents : **CONTELLY** Gabriel, **JUNGER** Jean Michel, **SCHNEIDER** Serge, **DOMINELLI** Maurice, **KIEFFER** Norbert, **LEMOUSSU** Éric, **MARSAL** Sabrina, **MESENBOURG** Audrey,

Absents : **KUJACZINSKI** Florian (excusé-procuration à S. SCHNEIDER, **TRZMIEL** Mathieu (excusé-procuration à M. DOMINELLI), **GAUER** Jean Paul (excusé-procuration à JM. JUNGER)

Mme MESENBOURG Audrey a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Approbation des derniers conseils municipaux

Séance du 24 mai 2020 : Le Maire donne lecture du compte rendu de séance en date du 24 mai 2020 relatif à l'installation du nouveau conseil municipal et à l'élection du Maire et des Adjoints. Le Conseil municipal approuve ce compte-rendu à l'unanimité.

Séance du 24 mai 2020 : Le Maire donne lecture du compte-rendu de séance en date du 24 mai 2020. Le Conseil municipal approuve ce compte-rendu à l'unanimité.

Ajout de point

Le Maire propose à l'assemblée d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Vente de terrain – droit de préemption

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité

13-DCM-2020: Délégué de la CLECT et du PLUi

Le Maire explique à l'assemblée le rôle de la CLECT et la nécessité de désigner un représentant de la Commune au sein de cette commission intercommunale.

Après délibération, le Conseil municipal,

DECIDE :

- **Désigne** M. SCHNEIDER Serge comme délégué à la commission de la CLECT

- **Désigne** M. JUNGER Jean-Michel et M. LEMOUSSU Éric comme délégués à la commission du PLUi

Nombre de votants : 11 (dont 3 procurations)

Pour : 11 (dont 3 procurations)

Contre : 0

Abstention : 0

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Juin Mai 2020

14-DCM-2020: Taxes locales

Le Maire propose à l'assemblée de maintenir des taxes locales de la manière suivante en sachant que la Commune ne peut pas délibérer sur la taxe d'habitation puisque celle-ci a disparue et fait l'objet d'un reversement de la part du Département :

- Taxe foncière bâti **6.34%**
- Taxe foncière non bâti **35.31%**

Le produit fiscal attendu est de 40 773 € sachant que 18 743 € correspondent au reversement de la taxe d'habitation et que 21 172€ seront reversés au profit d'un fond national de garantie individuelle de ressources. Le produit du foncier s'élève à 22 030 €

Après délibération, le Conseil municipal, approuve cette proposition à l'unanimité

Nombre de votants : 11 (dont 3 procurations) Pour : 11 (dont 3 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

15-DCM-2020: Budget primitif 2020

Le Maire donne connaissance à l'assemblée des chiffres du Budget Primitif de l'exercice 2020, chapitre par chapitre, tels qu'ils ont été élaborés avec la commission du budget et après vérification auprès de la Trésorière.

Après délibération, le Conseil Municipal

- **vote** le budget primitif de l'exercice 2020 qui s'équilibre en Recettes et en Dépenses à la somme de
 - 435 700,86 € pour la section de fonctionnement
 - Et 291 312,42 € pour la section d'investissement

Nombre de votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

16-DCM-2020: CCID

Le Maire donne connaissance à l'assemblée des dernières mises à jour à faire concernant la désignation des membres de la CCID. Il demande de ne pas y inscrire le Maire et les Adjoints et de ce fait, de modifier la délibération n° 07-DCM-2020 en date du 24 mai 2020.

Après délibération, le Conseil Municipal

DECIDE

- **désigne** les membres de la Commission communales des impôts directs de la manière suivante :

- | | |
|------------------------|--------------------------|
| 1. GAUER Jean-Paul | 13. WEBER Chantal |
| 2. MESENBOURG Audrey | 14. CROUZET Jean |
| 3. KIEFFER Norbert | 15. MANG Jean-Paul |
| 4. LEMOUSSU Éric | 16. PIGNON Richard |
| 5. MARSAL Sabrina | 17. ZAGORSKI Célia |
| 6. KUJACZINSKI Florian | 18. MANSION Marie-Claire |

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Juin Mai 2020

7.	TRZMIEL Mathieu	19.	KNORST Anne-Marie
8.	LAGERSIE Patricia	20.	BANAS Edmond
9.	BOUTHEMY Richard	21.	LEMOUSSU Rachel
10.	LEONARD Jacqueline	22.	SCHNEIDER Serge
11.	PAYSANT Jérôme	23.	DOMINELLI Maurizio
12.	SCHERER Fabienne	24.	MESEMBOURG Isabelle

Nombre de votants : 11 (dont 3 procurations)
Pour : 11 (dont 3 procurations)
Contre : 0
Abstention : 0

17-DCM-2020: Autorisation de recrutement pour besoins occasionnels

L'assemblée,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-1,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du remplacement d'agents territoriaux indisponibles,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE

- **d'autoriser** Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat à recruter, des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour remplacer temporairement un fonctionnaire ou un agent contractuel indisponible.

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

La rémunération sera limitée à celle de l'agent à remplacer.

- **de prévoir** à cette fin une enveloppe de crédits au budget

Nombre de votants : 11 (dont 3 procurations)
Pour : 11 (dont 3 procurations)
Contre : 0
Abstention : 0

18-DCM-2020: Convention vétérinaire pour chats errants

Le Maire propose de passer une convention avec la Clinique Vétérinaire « Les Quatres Pattes » de Boulay afin de réceptionner les chats errants piégés qui seront ramenés par une personne désignée par la Municipalité et seront stérilisés + cran dans l'oreille.

Lors de la capture d'un animal non identifié un bon de stérilisation sera délivré par la Mairie et l'animal sera récupéré après intervention.

La commune réglera la prestation soit 30€ TTC si femelle, 35€ TTC si femelle pleine et 20€ TTC si mâle.

Le Conseil municipal, après délibération,

DECIDE

- **accepte** de passer cette convention

- **charge** le Maire de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Nombre de votants : 11 (dont 3 procurations)
Pour : 11 (dont 3 procurations)
Contre : 0
Abstention : 0

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Juin Mai 2020

19-DCM-2020: Travaux sylvicoles

Le Conseil municipal, après délibération, accepte, à l'unanimité, le programme des travaux sylvicoles présenté par l'ONF pour un montant H.T. de 2 191 € ainsi que l'estimation des prestations extérieures pour un montant de 13 100 € HT.

Ces travaux consistent :

- dégagement manuel de régénération naturelle
- nettoyage manuel en plein de régénération de chêne, issue de plantation

Il charge le Maire de signer tous les documents s'y afférents.

Nombre de votants : 11 (dont 3 procurations) Pour : 11 (dont 3 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

20-DCM-2020: Rapport annuel 2018 sur l'assainissement

Le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2018 présenté par la Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois.

Le Conseil municipal, après délibération,

DECIDE

- **Approuve** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement de 2018

Nombre de votants : 11 (dont 3 procurations) Pour : 11 (dont 3 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

21-DCM-2020: Mise en place d'un cache conteneur modulable

Le Maire propose à l'assemblée d'installer un cache conteneur dans la cour de l'école à côté du parking afin d'y ranger les bacs à ordures ménagères des appartements et de la Mairie. Ce dispositif vise à éviter l'envol des bacs qui se retrouvent régulièrement sur la chaussée et à rendre l'espace autour de la Mairie-Ecole plus accueillant. Il présente le devis de la société Labruche pour un montant HT de 2 612,15 €

Le Conseil municipal, après délibération,

DECIDE

- **Approuve** la proposition du Maire
- **Accepte** le devis présenté par la société Labruche pour un montant HT de 2 612,15 €
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire
- **Prévoit** les crédits nécessaires au budget communal

Nombre de votants : 11 (dont 3 procurations) Pour : 11 (dont 3 procurations) Contre : 0 Abstention : 0

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 Juin Mai 2020

22-DCM-2020: Panneaux de signalisation

Le Maire propose à l'assemblée de remplacer les panneaux de signalisation qui sont endommagés. Il propose un devis de la société Signaclac pour un montant HT de 602,40 € tout en sachant que certains panneaux pourront s'y ajouter en fonction des besoins. Il demande à l'assemblée de valider ce projet en fixant un montant maximum pour l'achat des panneaux

Le Conseil municipal, après délibération,

DECIDE

- **Approuve** la proposition du Maire
- **Fixe** le budget maximum pour l'achat de panneaux à 602,40€ HT
- **Autorise** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire
- **Prévoit** les crédits nécessaires au budget communal

Nombre de votants : 11 (dont 3 procurations)
Pour : 11 (dont 3 procurations)
Contre : 0
Abstention : 0

23-DCM-2020: Prémption sur une vente immobilière Bernard-Noël

Le Maire explique à l'assemblée que Maître Thiriet a envoyé une déclaration d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme concernant les parcelles situées section 1 n° 405-406-407-117-118-119-120-121.

Il précise que la Commune avait déjà proposé le rachat de ces parcelles dans le cadre de son projet de création d'une réserve foncière et avait eu un retour négatif de la part des propriétaires.

Suite à la validation de la carte communale, la Commune doit passer par une délibération pour pouvoir préempter et soumettre cette décision à l'EPCI. Le droit de préemption n'est effectivement possible qu'en cas de projet concret et le projet de réserve foncière vise à créer une surface assez importante pour la Commune en vue de pouvoir y installer de nouveaux projets futurs.

Le Maire propose à l'assemblée d'utiliser son droit de préemption pour ces parcelles en sachant que le prix de vente est fixé à 16 891€ hors frais de notaire.

Le Conseil municipal, après délibération,

DECIDE

- **Approuve** la proposition du Maire
- **Demande** au Maire d'exercer le droit de préemption urbain dont la Commune dispose par l'intermédiaire de la Communauté de Communes
- **Charge** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire
- **Prévoit** les crédits nécessaires au budget communal

Nombre de votants : 11 (dont 3 procurations)
Pour : 11 (dont 3 procurations)
Contre : 0
Abstention : 0